

Motion « retraités »

Texte adopté par le congrès de Marseille le 11 mars 2017

Le SNPI-FSU engagera son activité en direction des retraités de notre syndicat sur les axes suivants :

- Assurer une communication régulière spécifique visant à relayer les informations et mandats de la SFR-FSU relatives aux revendications et mobilisations (évolution et indexation des pensions, accès aux soins et autonomie, réversion...)
- Faire vivre le lien « retraités-retraitables »
- Diffuser les informations et les appels à mobilisation
- Aider à l'étude de situations individuelles en lien avec les SFR-FSU (à tous les échelons)
- Partager des expériences d'engagements divers comme acteurs de la transformation sociale
- Mettre en réseau les adhérents retraités et réunir la commission « retraités » deux fois par an.

Les élus de la CAN sur le quota « retraités » auront plus particulièrement la responsabilité de veiller au suivi de ces objectifs.

Le SNPI-FSU assure sa représentation au sein de la Section fédérale des retraités de la FSU (SFR-FSU) et de la Fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP) et encourage ses adhérents à investir le niveau local.

Le SNPI-FSU sera représenté à la SFRN-FSU par Erick Pontais (titulaire) et Monique Reigner-Corneloup (suppléante)

Le congrès mandate la Commission Administrative Nationale pour engager toutes les actions nécessaires afin d'obtenir satisfaction des présentes demandes.